

# CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE

FONDS CANTONAL  
POUR L'EMPLOI  
GETAC

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2019



CAISSE  
CANTONALE  
DE CHÔMAGE



# ABREVIATIONS UTILISEES



<b>AANP</b>	Assurance accidents non-professionnels
<b>AC</b>	Assurance-chômage
<b>AEP</b>	Avances sur exportation des prestations
<b>Caisse</b>	Caisse cantonale de chômage
<b>CAP</b>	Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement
<b>CMS</b>	Centre médico-social
<b>ET</b>	Emploi temporaire
<b>FCE</b>	Fonds cantonal pour l'emploi
<b>GETAC</b>	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
<b>IC</b>	Indemnité de chômage
<b>ICI</b>	Indemnité en cas d'insolvabilité
<b>INT</b>	Indemnité en cas d'intempéries
<b>LACI</b>	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
<b>LEMC</b>	Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
<b>LIAS</b>	Loi sur l'intégration et l'aide sociale
<b>LMMT</b>	Logistique des mesures du marché du travail
<b>LSP</b>	Mesures LIAS stage pratique
<b>MMT</b>	Mesures relatives au marché du travail
<b>ORP</b>	Office régional de placement
<b>PQF</b>	Programmes de qualification
<b>PTC</b>	Poste à temps complet
<b>RHT</b>	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>ST6</b>	Stage professionnel
<b>UP</b>	Unité de prestation

# SOMMAIRE



- 04** 2019  
EN BREF
  
- 08** PARTIE  
GÉNÉRALE
  
- 11** CAISSE CANTONALE  
DE CHÔMAGE (CCh)
  
- 17** FONDS CANTONAL  
POUR L'EMPLOI (FCE)
  
- 24** GESTION DES EMPLOIS TEMPO-  
RAIRES AU SEIN DE L'ADMINIS-  
TRATION CANTONALE (GETAC)

# 2019 EN BREF



# 2019 EN BREF

\*Textes réalisés avant l'apparition du COVID-19 et de ses conséquences sur nos activités.



## SUR LE PLAN NATIONAL

### Rétrospective: Chômage en 2019 – Moyennes de l'année 2019

Le taux de chômage en Suisse a continué de diminuer en 2019 pour atteindre son niveau le plus bas depuis plus de 10 ans. Le nombre de chômeurs s'est élevé à 106'932 personnes en moyenne durant l'année écoulée. En comparaison de 2018, cela représente une diminution de 11'171 personnes inscrites au chômage, soit 9.5%. Le taux de chômage moyen annuel s'établit à 2.3%, ce qui représente une baisse de 0.2 point de pourcentage par rapport à 2018 (2.5%).

Durant l'année, en moyenne 181'798 demandeurs d'emploi ont été répertoriés, ce qui constitue une baisse de 9'211 personnes par rapport à la moyenne de l'année précédente.

## SUR LE PLAN CANTONAL

### Situation de l'emploi

Le nombre moyen de chômeurs a baissé à 4'851 (-537) en Valais en 2019. Le taux de chômage cantonal a quant à lui reculé pour atteindre 2.7% (-0.3 points).

## AU NIVEAU DE LA CAISSE

### Enquête de satisfaction des partenaires

La caisse cantonale de chômage a reconduit en 2019 une enquête de satisfaction auprès de ses partenaires. La comparaison des résultats obtenus avec ceux recueillis en 2013 et en 2016 permet de mesurer l'efficacité des actions d'amélioration entreprises dans l'intervalle. Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête de satisfaction 2019 sont excellents. Rapidité, compétences et disponibilité restent les principaux points forts de la caisse cantonale de chômage. L'appréciation de la qualité de l'accueil au téléphone et au guichet a augmenté de près de 10%

entre 2013 et 2019 pour atteindre 100% d'appréciations favorables. Les suggestions d'amélioration relevées par les partenaires se rapportent majoritairement à des questions « métier ». Celles-ci seront analysées et, le cas échéant, de nouvelles actions d'amélioration seront élaborées courant 2020. Ainsi, les mesures prises au cours des années passées ainsi que l'attention constante que porte la caisse, tout particulièrement à la qualité de l'accueil et de ses prestations, se voient récompensées.

### Certification SQS et Valais Excellence

Conformément aux objectifs que la caisse s'était fixés, aucune non-conformité n'a pu être constatée à l'issue de l'audit de contrôle SQS qui s'est tenu en octobre 2019. Ainsi, elle maintient ses labels de qualité déjà appliqués depuis 2012, soit la norme ISO 9001 Management de la qualité, la norme ISO 14001 Management environnemental et la norme ISO 45001 (anciennement OHSAS 18001) Management de la santé et de la sécurité au travail. Par cette même occasion, le label Valais Excellence a également été contrôlé et approuvé. Celui-ci distingue les entreprises valaisannes qui portent une attention particulière au développement durable, à leur rôle social ainsi qu'à l'amélioration continue de leurs prestations et services.

### Accord de prestations 2019 – 2023

Avec l'introduction du nouvel accord de prestations, les caisses de chômage font face à une pression croissante sur le financement des frais d'administration. Un groupe de travail a été mis sur pied par le SECO afin de définir les objectifs « qualité » qu'elles devront dorénavant atteindre. Dans cette optique, quatre indicateurs de qualité ont d'ores et déjà été fixés dans l'accord de prestations: rapidité des premiers paiements, rapidité des paiements mensuels, régularité des paiements et exactitude des paiements. De nouvelles discussions se tiendront à ce sujet en 2020.



## Objectifs et projets

Les principaux objectifs et projets que la caisse s'était fixés pour 2019 ont été atteints:

Au niveau de la direction

- Maintien, voire augmentation de nos parts de marché.
- Atteinte des valeurs cible déterminées par la convention de prestations 2019-2023.
- Réussite de l'audit de contrôle de la SQS.
- Sécurité: renforcement de notre concept incendie et sensibilisation du personnel aux risques sismiques.

Au niveau de la gestion des ressources humaines et support

- RH: sensibilisation du personnel à la dynamique d'équipe.
- Finances: maintien de la qualité dans la gestion de la comptabilité et l'établissement des boucléments.
- Juridique: maintien du délai de traitement des oppositions inférieur à 30 jours.

Au niveau des prestations

- IC: garantie d'un service rapide et correct à nos assurés.
- Consolider et harmoniser nos pratiques: qualité de traitement des dossiers

Au niveau de l'amélioration continue

- Réalisation d'une enquête de satisfaction des partenaires.

## Divers

Introduction d'un nouveau système de paiement en 2021

En vue de l'introduction du nouveau système de paiement SIPACfutur et des services en ligne qui s'y rattachent (eAC), prévue pour le printemps 2021, un certain nombre de collaboratrices et de collaborateurs de la caisse ont été mobilisés tout au long de l'année pour participer aux groupes de travail, présentations et autres travaux de préparation pilotés par le SECO. Ce projet occupera grandement les futures discussions et fera l'objet de formations pour l'ensemble du personnel des caisses de chômage suisses courant 2020 et 2021.





## Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

Le FCE disposait au 31 décembre 2018 d'un capital de Fr. 10'499'195.64. Une insuffisance de financement de Fr. 1'575'176.57 de l'année en cours le porte à Fr. 8'924'019.07 au 31 décembre 2019.

Au niveau des charges, le coût des mesures fédérales actives relatives au marché du travail s'est monté à Fr. 9'145'009.00 et celui des mesures cantonales complémentaires à Fr. 4'869'723.72.

## GETAC (Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale)

GETAC, en qualité d'organisateur de mesures du marché du travail actives, rattaché à la CCh, a fêté ses 25 années d'activité en 2019. Conformément à ses objectifs, GETAC a maintenu, voire renforcé, les contacts avec les différents ORP ainsi qu'avec les Services de l'Etat du Valais et les CMS. Afin d'élargir son champ d'action, y compris dans la partie germanophone du canton. GETAC a également porté un accent particulier au développement permanent de ses relations avec toutes les institutions précitées.

Sensible à la situation des primo-demandeurs d'emploi, GETAC a tout mis en œuvre afin de favoriser l'extension des stages professionnels. A savoir aussi que GETAC a traité 550 dossiers en 2019, dont 249 n'ont pu se concrétiser,

soit 45.3%, 89 demeurant en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

## Perspectives 2020

Les projections établies par le groupe d'experts de la Confédération à fin 2019 ont dû être revues dès le début d'année 2020 en raison de l'apparition de la pandémie du Coronavirus. Le climat d'incertitude qui s'est installé à l'échelle mondiale, l'évolution de la pandémie et les mesures qui en découlent auront un impact décisif sur la conjoncture en Suisse. Selon les premières estimations du SECO, le recul du PIB est évalué à -6.2% pour l'année 2020. L'évolution du marché du travail en Suisse dépend également directement de la portée de cette crise sanitaire et économique. Le taux de chômage est estimé à 3.8% en moyenne annuelle. Alors que les prévisions restent encore incertaines, le taux de chômage valaisan devrait suivre cette tendance défavorable au cours de l'année 2020.

## Remerciements

La direction adresse ses remerciements au personnel pour son engagement, sa capacité d'adaptation et sa précieuse collaboration ainsi qu'à tous les partenaires de la caisse, tant au niveau fédéral que cantonal.

Sion, juin 2020



# PARTIE GÉNÉRALE





# PARTIE GÉNÉRALE



## PRÉSENTATION DE LA CAISSE

La caisse est un établissement de droit public autonome rattaché au chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), dont la surveillance incombe à la Confédération.

Elle traite avec l'extérieur en son propre nom et a qualité pour agir en justice.

L'organigramme figurant ci-après précise son organisation, adaptée à un mode de fonctionnement conforme aux exigences des diverses prestations que la caisse fournit, avec comme but principal de donner satisfaction à ses clients.

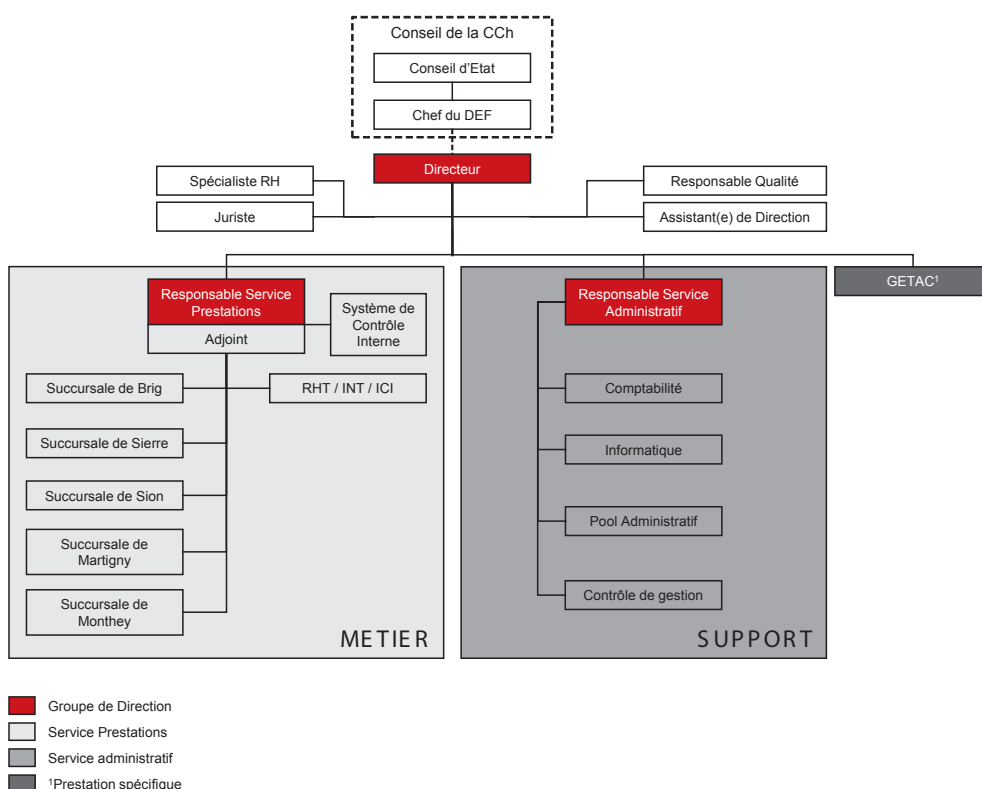
Disposant d'une administration centrale située à Sion et de cinq succursales, sises à Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, elle vise à satisfaire aux exigences d'une gestion moderne,

rationnelle, économe et régionalisée.

Depuis novembre 2012, la caisse est certifiée « Valais excellence », ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (anciennement OHSAS 18001 santé et sécurité au travail).

La caisse est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton. Elle est en outre à disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs concernés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de RHT et d'INT.

Elle est enfin seule compétente pour verser les indemnités en cas d'ICI.





## LA CAISSE EN QUELQUES CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

<b>5</b>	succursales
<b>50</b>	collaborateurs (dont 21 à temps partiel et 2 apprentis) (sont compris dans ces chiffres les 4 collaborateurs GETAC)
<b>9 ans et 5 mois</b>	en moyenne d'expérience par gestionnaire IC
<b>8'832</b>	bénéficiaires individuels d'indemnités de chômage sur l'ensemble de l'année
<b>31'267</b>	appels reçus
<b>41'243</b>	décomptes envoyés (IC)
<b>7'652</b>	décisions formelles rendues
<b>138.18 Mio</b>	de prestations versées (Toutes prestations confondues)
<b>51</b>	entreprises au bénéfice d'indemnités (RHT: 13 - INT: 38)
<b>76</b>	entreprises concernées par l'ICI

### FCE

<b>305</b>	mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle payées
<b>Fr. 9'145'009.00</b>	coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail
<b>Fr. 4'869'723.72</b>	coût des mesures complémentaires cantonales

### GETAC

<b>8 ans et 2 mois</b>	en moyenne d'expérience par collaborateur
<b>550</b>	assurés reçus
<b>300</b>	placements réalisés
<b>92</b>	personnes ayant retrouvé un emploi

## EVOLUTION DES EFFECTIFS - STATISTIQUES RELATIVES AU PERSONNEL

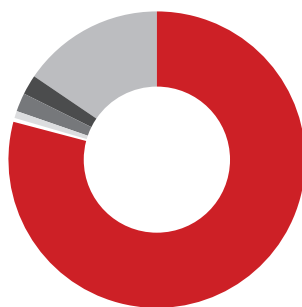
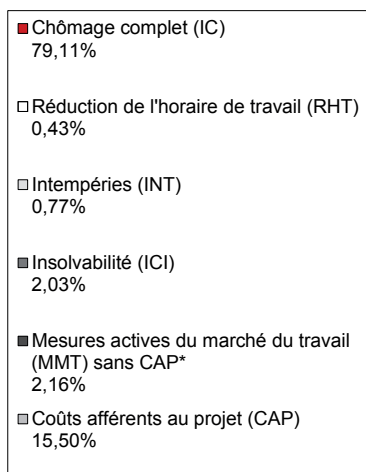
Année	Nombre de collaborateurs	Hommes	Femmes	Nbre de postes équivalent plein temps	Moyenne d'âge
2018	49	16	33	44.25	41 ans et 4 mois
2019	50	14	36	43.85	40 ans et 7 mois

# CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE (CCH)



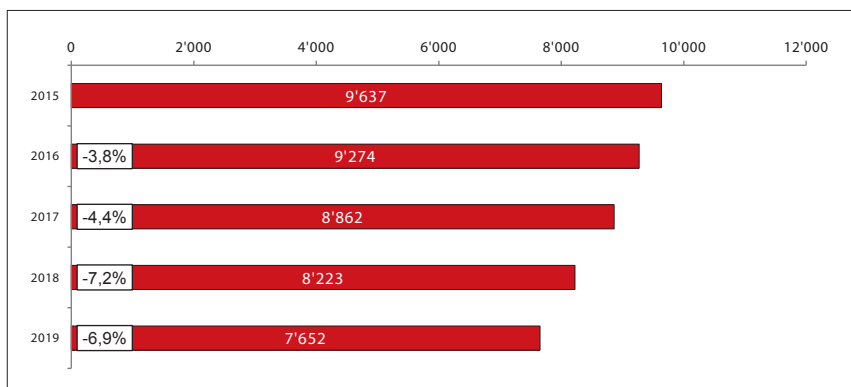
# CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE

## PRESTATIONS | Répartition des prestations versées

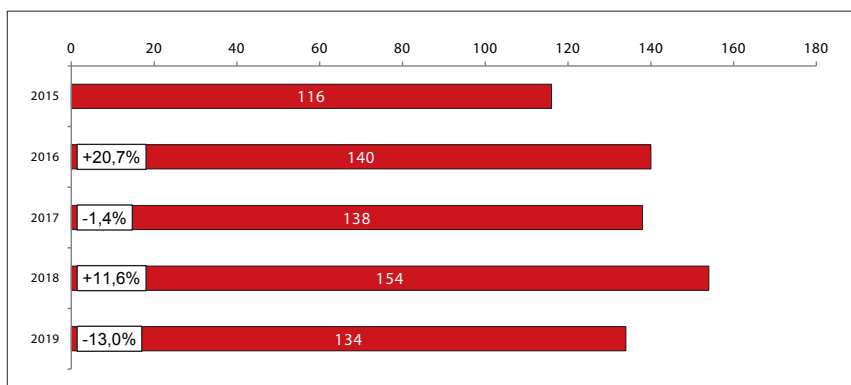


Montant total des prestations versées: 138.18 mios  
 \*CAP: Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement.

## DÉCISIONS IC



## OPPOSITIONS | (toutes prestations)



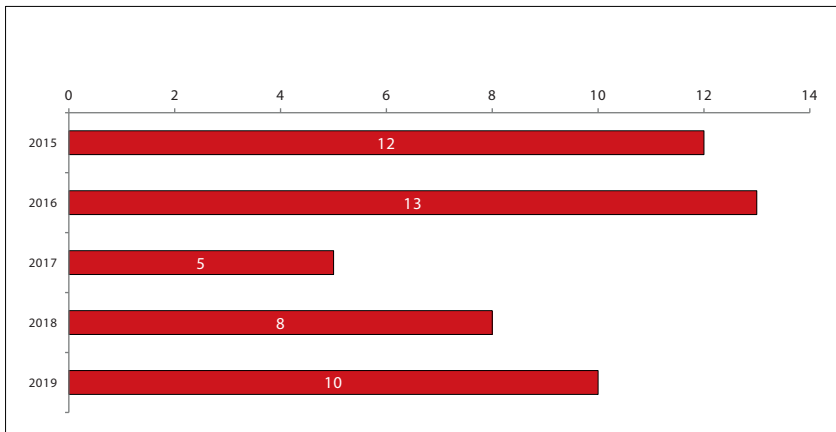


## LUTTE CONTRE LES ABUS

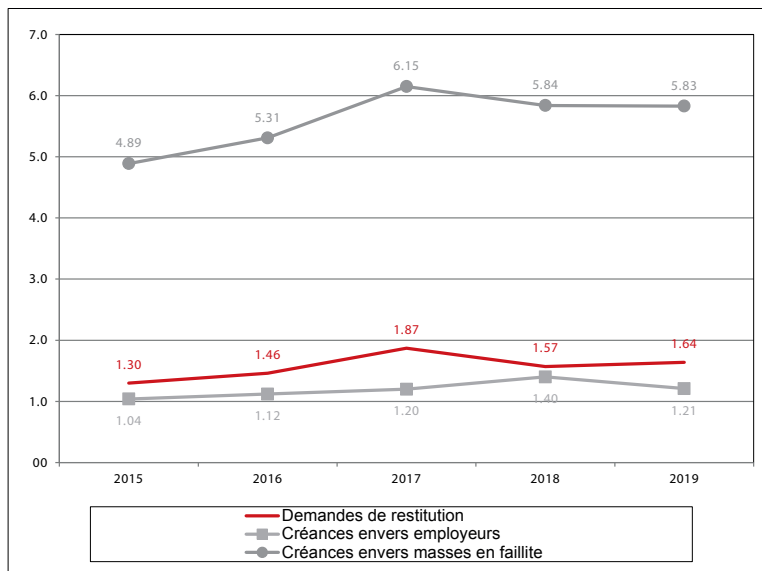
Afin de lutter efficacement contre les abus, en sus de la demande de restitution des prestations, la caisse dénonce au procureur, après les avoir entendus, les bénéficiaires dont il est manifeste que, par des indications fausses ou incomplètes, ils ont obtenu volontairement

des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit. L'infraction la plus courante consiste en la dissimulation d'un gain obtenu durant une période de chômage.

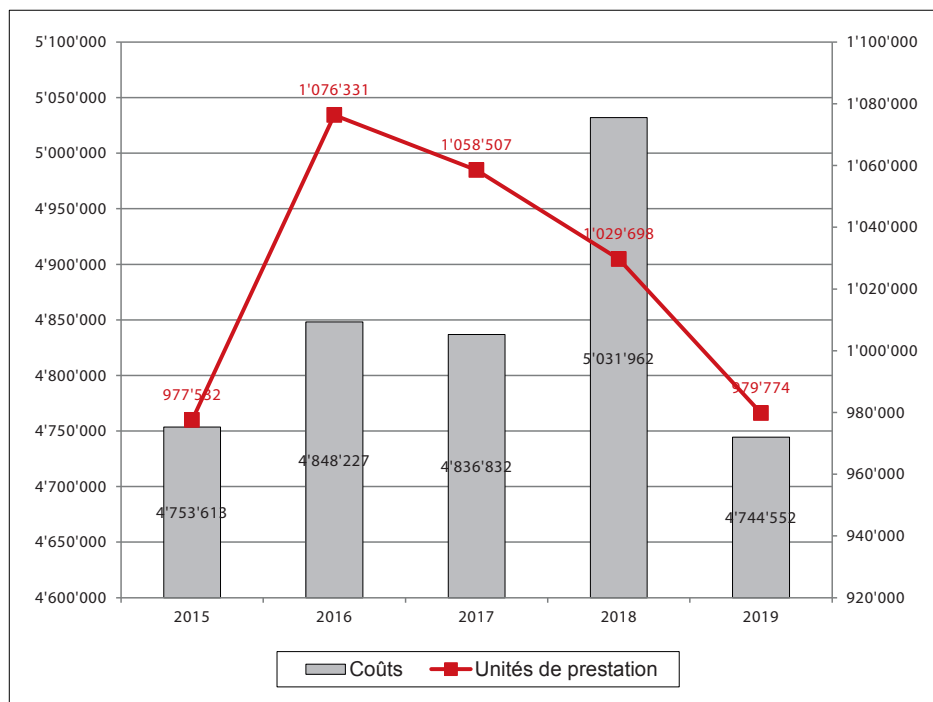
### Dénonciations pénales, art. 105 LACI, voire 146 du Code pénal



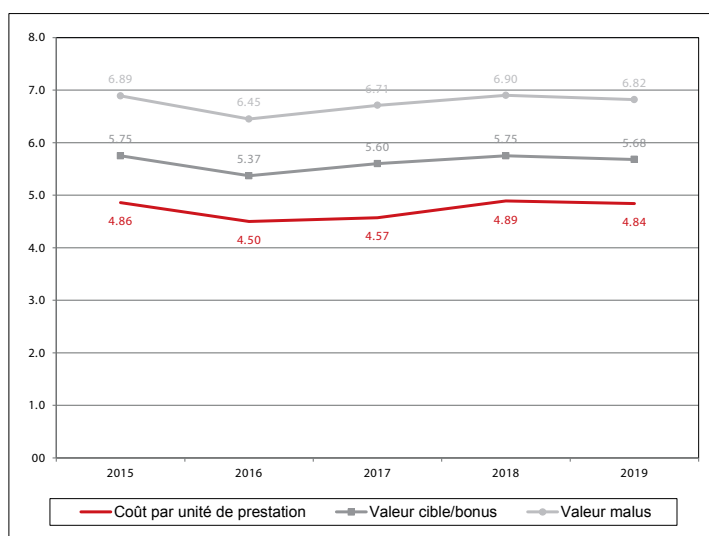
### CONTENTIEUX | Soldes en fin d'année comptable (en mio)



## FRAIS D'ADMINISTRATION | Coûts / Unités de prestation (UP)



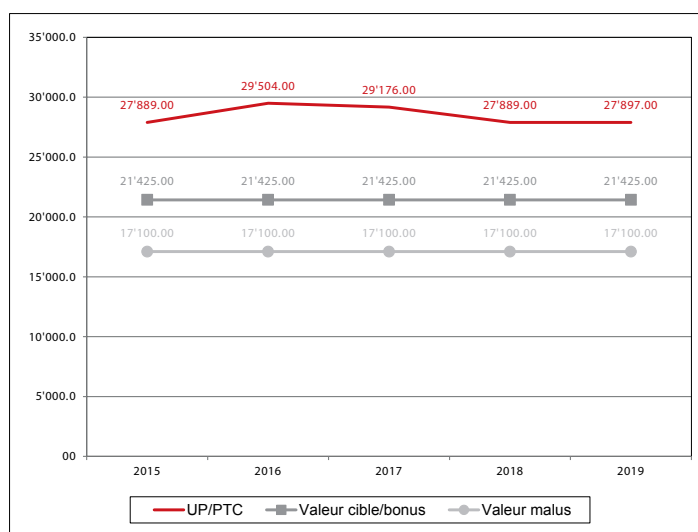
### Coût par UP



Le tableau ci-dessus montre l'évolution des coûts par UP de la caisse et indique les valeurs à atteindre ou à ne pas dépasser.

Avec un coût de Fr. 4.84 par UP, la caisse a un coût inférieur de Fr. 0.84 par rapport à la valeur cible/bonus fixée à Fr. 5.68. Elle a une marge de manœuvre de Fr. 1.98 par rapport à la valeur malus arrêtée à Fr. 6.82. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

### UP par poste à temps complet (PTC)



Le tableau ci-dessus indique que la caisse a réalisé 27'897 UP par PTC alors que la valeur cible est de 21'425 et la valeur malus de 17'100. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

### RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de la caisse sont contrôlés par une fiduciaire dûment mandatée par le SECO.

## COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

DÉPENSES	au 31.12.2018	au 31.12.2019
Ind. de chômage soumises à cotis.	115'564'563.30	107'121'748.60
Ind. de chômage non soumises à cotis.	611'841.60	583'664.75
Allocations familiales	1'918'990.00	1'610'065.30
Ind. en cas de réduction de l'horaire de travail	729'170.10	595'632.00
Ind. en cas d'intempéries	1'431'387.20	1'058'308.00
Ind. en cas d'insolvabilité	1'645'654.00	2'799'200.50
Frais afférents au projet	24'159'539.05	21'422'473.30
Allocations de formation	156'420.70	38'135.15
Frais de cours	1'803'863.60	1'630'050.35
Allocations d'initiation au travail	1'494'364.65	1'225'950.60
Contributions aux frais de déplacement	18'404.60	12'989.25
Contributions aux frais de séjour hebdomadaire	54'888.30	77'858.45
Frais de justice et de procédure	13'900.00	12'800.00
Frais de poursuites	44'672.35	44'742.25
Frais d'examen de la CCh	1'888.20	1'391.00
Bonification pour risque de responsabilité	16'970.50	26'649.25
Frais d'administration	5'031'962.96	4'744'552.17
Bonus	45'245.00	48'239.00
Charges des intérêts	0.00	0.00
Amortissements divers	11'617.10	17'146.15
Autres charges	0.00	0.00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>154'755'343.21</b>	<b>143'071'596.07</b>
<b>RECETTES</b>		
Produit insolvabilité	202'974.50	603'426.18
Produit stages professionnels	153'232.50	145'647.35
Remboursement d'anciennes prestations	32'961.90	59'687.70
Prestations échues	2'995.85	1'597.20
Produit responsabilité du fondateur	8'819.20	15'782.35
Cotisations AVS sur IC	5'922'718.15	5'490'025.80
Cotisations LPP sur IC	426'768.35	80'722.80
Cotisations AANP sur IC	2'906'395.30	2'694'804.40
Produit provenant de frais de justice et de procédure	0.00	2'418.15
Remboursement de frais de poursuite	37'058.90	35'294.55
Produit malus	0.00	0.00
Frais d'administration non agréés	0.00	0.00
Intérêts créditeurs	0.00	0.00
Différences d'arrondis	20.80	12.24
Produit des remboursements - général	-76.20	0.00
Avances du SECO	146'585'000.00	135'500'000.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>156'278'869.25</b>	<b>144'629'418.72</b>
Excédent de recettes	1'523'526.04	1'557'822.65
Excédent de dépenses		

Désignation des postes selon la terminologie du SECO

## Bilan

<b>ACTIF</b>	<b>au 31.12.2018</b>	<b>au 31.12.2019</b>
Caisses	857.05	931.10
Postes	0.00	0.00
Banques	3'583'458.81	4'949'910.75
Avances du fonds de compensation AC	0.00	0.00
Créances IC, MMT, INT, RHT et AEP	1'573'486.43	1'641'537.71
Avances servies aux bénéficiaires	38'986.20	97'621.55
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	1'404'920.95	1'214'194.65
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	5'841'353.16	5'837'600.85
Créances stages professionnels	53'727.40	18'843.65
Responsabilité du fondateur	0.00	0.00
Demandes de restitution - général	128'168.45	170'067.70
Avoir impôt anticipé	0.00	0.00
Actifs de régularisation	27'311.75	16'529.65
Machines et mobilier de bureau	91.00	20.00
Logiciels	6'321.00	3'159.00
Matériel informatique	12'625.00	8'354.00
Transformations immobilières	171'480.00	111'661.00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>12'842'787.20</b>	<b>14'070'431.61</b>
<b>PASSIF</b>		
Dettes à court terme IC, MMT, INT et RHT	1'597.20	0.00
Dettes à court terme AEP	0.00	0.00
Dettes à court terme impôt à la source et assurances sociales	0.00	0.00
Dettes à court terme insolvabilité	0.00	0.00
Dettes en souffrance à court terme GB	2'708.35	3'340.90
Dettes sur provision art. 29	1'404'920.95	1'214'194.65
Dettes sur provision indemnité en cas d'insolvabilité	5'841'353.16	5'837'600.85
Créances sur provision bonification risque responsabilité	289'880.58	299'044.10
Dettes sur provision stages professionnels	60'586.10	18'843.65
Dettes résultant des frais d'administration	185'602.55	91'905.45
Créances sur provisions bonus	110'830.65	110'684.60
Passifs transitoires	13'791.05	5'478.15
Fonds de roulement	4'931'516.61	6'489'339.26
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>12'842'787.20</b>	<b>14'070'431.61</b>

Désignation des postes selon la terminologie du SECO



# FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI (FCE)



## COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

### CHARGES

	Au 31.12.2019		Ecart au compte 2018
	Détail Fr.	Somme Fr.	
<b>En application de la LEMC<sup>1</sup></b>		<b>14'018'727.72</b>	<b>+2'465'492.07</b>
<b>Mesures actives fédérales relatives au marché du travail</b>	<b>8'063'263.00</b>		
Participation financière aux mesures	8'798'000.00		
Participation financière aux mesures 2019	8'136'000.00		
Participation financière aux mesures 2018	662'000.00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage	347'009.00		
Participation 2019	469'920.00		
Participation 2018	-122'911.00		
<b>Mesures complémentaires cantonales</b>	<b>4'869'723.72</b>		
Allocations cantonales d'initiation au travail	200'337.50		
Stages professionnels cantonaux	6'652.15		
Contributions cantonales aux frais de déplacement	8'617.65		
Programmes de qualification	3'369'754.60		
Programmes de qualification 2019	3'495'352.40		
Programmes de qualification 2018	-125'597.80		
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	1'153'695.82		
Mesures 2019	1'203'939.82		
Mesures 2018	-50'244.00		
Contrats d'activité professionnelle	127'657.10		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	3'008.90		
Mesures 2019	5'008.90		
Mesures 2018	-2'000.00		
<b>Frais d'exploitation des Offices régionaux de placement</b>	<b>-</b>		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage	-		
Frais 2019	-		
Frais 2018	-		
<b>Risque responsabilité</b>	<b>3'995.00</b>		
Service industrie, commerce et travail	3'995.00		
Assurance chômage	-		
<b>Dépenses pour tiers entièrement compensées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 573'063.25</b>
<b>Institutions</b>	<b>-</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-		
<b>Frais d'administration</b>	<b>-</b>	<b>69'031.97</b>	<b>+ 6'950.46</b>
<b>Administration et gestion</b>	<b>68'995.23</b>		
Indemnisation de la logistique des mesures du marché du travail	28'646.33		
Indemnisation de la CCh	40'218.70		
Software de gestion des mesures cantonales, frais d'entretien et divers	130.20		
<b>Taxes, frais bancaires et divers</b>	<b>36.74</b>		
<b>Dépenses diverses</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>14'087'759.69</b>	
<b>PRODUITS</b>			
<b>Financement</b>		<b>12'459'000.00</b>	<b>+ 905'764.35</b>
<b>Confédération (SECO)</b>	<b>-</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-		
<b>Canton</b>	<b>-</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-		
<b>Alimentation</b>	<b>12'459'000.00</b>		
Part canton	8'721'300.00		
Part communes	3'737'700.00		
<b>Intérêts</b>	<b>-</b>	<b>8'043.82</b>	<b>+ 8'043.82</b>
<b>Produits divers</b>	<b>-</b>	<b>45'539.30</b>	<b>+ 45'539.30</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>12'512'583.12</b>	
<b>Insuffisance de financement</b>		<b>- 1'575'176.57</b>	<b>-1'575'176.57</b>

## Bilan

<b>ACTIF</b>				
	<b>Au 31.12.2018</b>	<b>Au 31.12.2019</b>		<b>Modification de l'exercice</b>
	Fr.	Détail Fr.	Somme Fr.	
Banque	3'047'828.00		3'599'731.45	+ 551'903.45
Placement à terme	18'500'000.00		17'500'000.00	- 1'000'000.00
Comptes courants - débiteurs	76'487.65		123'996.01	+ 47'508.36
Adm. fédérale des contributions: impôt anticipé		4'367.71		
Avances aux assurés		-		
Demande de restitution		33.00		
Autres débiteurs		119'595.30		
Investissements	1.00		1.00	-
Software de gestion des mesures cantonales		1.00		
Actifs transitoires	8'607.60		4'172.25	- 4'435.35
Produits à recevoir		4'172.25		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21'632'924.25</b>		<b>21'227'900.71</b>	<b>- 405'023.54</b>
<b>PASSIF</b>				
Prestations à payer et créanciers divers	49'359.35		78'412.03	+ 29'052.68
Compte courant mixte SECO / Fonds cantonal	126'287.50		155'699.50	+ 29'412.00
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale		155'699.50		
Provisions	401'518.61		401'518.61	-
Risque responsabilité SICT/ORP		210'411.70		
Mesures cantonales spécifiques		191'106.91		
Comptes spéciaux	1'970'687.45		1'742'074.45	- 228'613.00
Projet VS-link		276'778.85		
Projet AFOTEC		661'706.15		
Projet AFBAT		803'589.45		
Passifs transitoires	8'585'875.70		9'926'177.05	+ 1'340'301.35
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail		8'606'000.00		
Participation forfaitaire aux coûts de chaque mesure		8'136'000.00		
Provisions pour frais non pris en compte par l'assurance-chômage		470'000.00		
Mesures complémentaires cantonales		1'291'668.05		
Programmes de qualification		425'818.05		
Allocations d'initiation au travail		3'120.00		
Autres mesures		862'730.00		
Divers		28'509.00		
Fonds cantonal	10'499'195.64		8'924'019.07	- 1'575'176.57
Fonds cantonal au 31.12.2018		10'499'195.64		
Insuffisance de financement 2019		- 1'575'176.57		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>21'632'924.25</b>		<b>21'227'900.71</b>	<b>- 405'023.54</b>

<sup>1</sup>LEMC: loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

## RESSOURCES | Evolution (Art. 47 LEMC)

Année	Canton	Communes	Totaux
1996 - 2009	67'460'500.00	54'289'500.00	121'750'000.00
2010	8'190'000.00	4'810'000.00	13'000'000.00
2011	8'190'000.00	4'810'000.00	13'000'000.00
2012	8'190'000.00	4'810'000.00	13'000'000.00
2013	8'719'200.00	5'120'800.00	13'840'000.00
2014	9'820'251.00	5'767'449.00	15'587'700.00
2015***	10'905'790.00	4'673'910.00	15'579'700.00
2016	10'308'200.00	4'417'800.00	14'726'000.00
2017	9'938'810.00	4'259'490.00	14'198'300.00
2018	8'387'610.00	3'594'690.00	11'982'300.00
2019	8'721'300.00	3'737'700.00	12'459'000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>158'831'661.00</b>	<b>100'291'339.00</b>	<b>259'123'000.00</b>

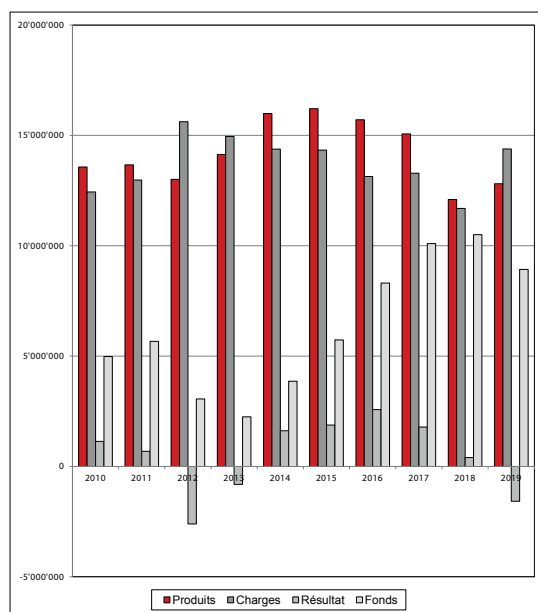


\*\*\* 70% canton/30% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## Résultat annuel et situation finale

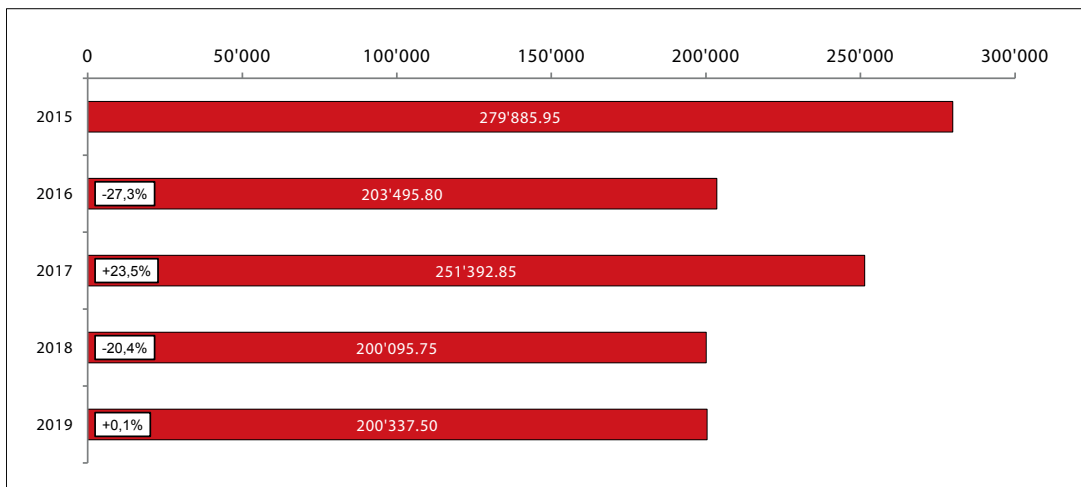
Année	Montant
Situation 2009	3'846'911.89
2010	1'133'951.83
2011	686'861.67
2012	-2'607'350.53
2013	-815'941.00
2014	1'615'615.53
2015	1'874'069.25
2016	2'576'071.85
2017	1'784'490.46
2018	404'514.69
2019	-1'575'176.57
<b>TOTAL</b>	<b>8'924'019.07</b>

## Synthèse

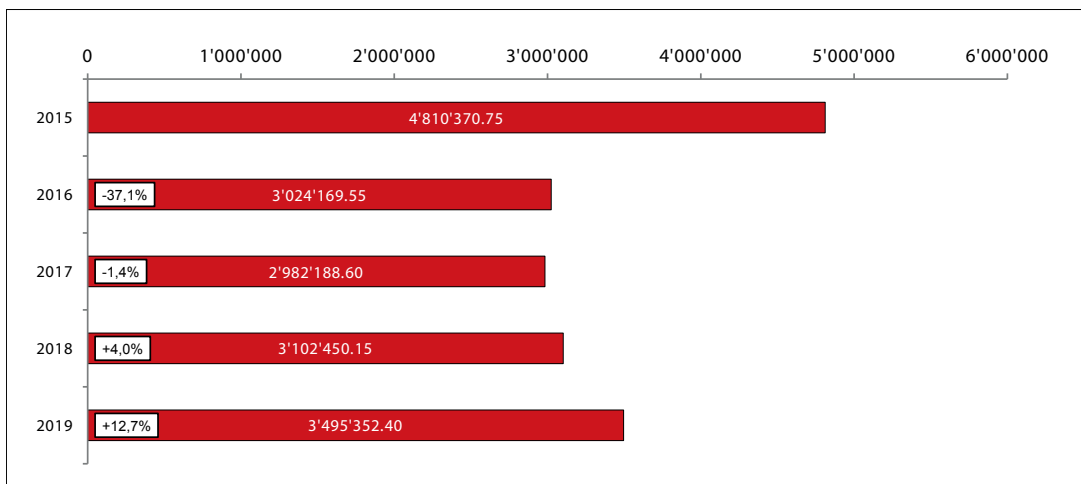




### Evolution des mesures Allocations cantonales d'initiation au travail (AIT)

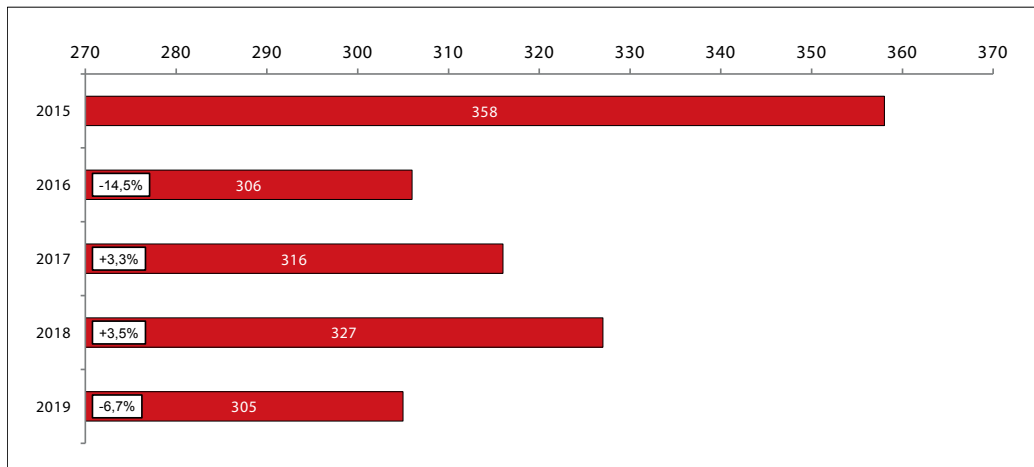


### Programmes de qualification (PQF)

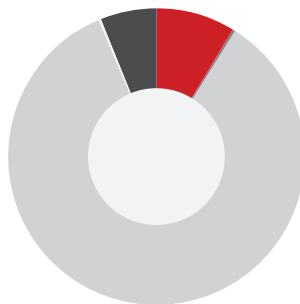
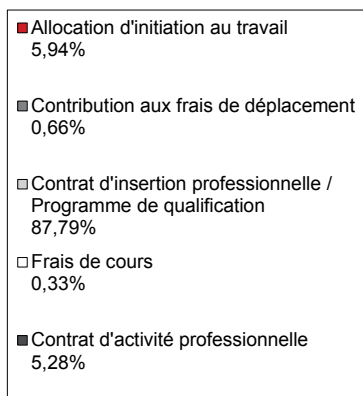




## Nombre de bénéficiaires de mesures



## Répartition des bénéficiaires par mesure





## ADMINISTRATION

Au terme de l'art. 47 LEMC, le FCE est un fonds spécial de financement au sens de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Il est alimenté par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle. Le Grand Conseil arrête lors de la fixation du budget de l'Etat le montant global affecté au FCE pour l'exercice à venir.

La caisse gère le FCE depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1992 et est rémunérée pour ce travail selon le système des imputations.

Pour les paiements exécutés en faveur de mesures analogues à celles prévues par le droit fédéral, ainsi que pour la gestion comptable, le FCE dispose d'un logiciel informatique spécifique.

L'intégration de la gestion et des contrôles administratifs du FCE dans la caisse permet un rapport qualité/coût très favorable car la caisse utilise son expérience au niveau fédéral également au service du canton.

## SURVEILLANCE

Les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) sont applicables.

## RÉVISION DES COMPTES

Les comptes du FCE sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.





**GETAC**





## COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

<b>CHARGES</b>			
	<b>Au 31.12.2019</b>		<b>Ecart au compte 2018</b>
	Détail Fr.	Somme Fr.	
<b>Mesures de placement</b>		571'583.70	+ 96'061.30
Mesures fédérales	-		
Frais de cours	-		
Frais divers	-		
<b>Mesures cantonales</b>	571'583.70		
Salaire brut et charges sociales	571'583.70		
Frais de cours	-		
Frais divers	-		
<b>Frais d'administration</b>		572'442.45	+ 4'966.00
Salaire brut et charges sociales	438'469.65		
Mandat administratif	74'577.40		
Recrutement de personnel	-		
Location	29'979.00		
Matériel de bureau	4'328.80		
Assurances	1'116.10		
Déplacements	3'308.85		
Formation	5'530.00		
Frais d'envoi et téléphonie	131.65		
Immobilisations: acquisition et amortissement	-		
Frais de maintenance	9'300.00		
Taxes, frais bancaires et divers	651.00		
Frais de relations publiques	5'050.00		
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>1'144'026.15</b>	
<b>PRODUITS</b>			
<b>Financement</b>		1'144'026.15	+ 101'047.30
Confédération (SECO)	394'956.65		
Coûts afférents au projet	394'956.65		
Canton (Fonds cantonal pour l'emploi)	735'869.50		
Coûts afférents au projet	263'072.05		
Mesures cantonales: versement du salaire net	472'797.45		
Communes (Centres Médicaux Sociaux)	13'200.00		
Frais d'organisation de mesure LIAS	13'200.00		
<b>Intérêts</b>		-	-
<b>Produits divers</b>		-	- 20.00
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>1'144'026.15</b>	

## Bilan

ACTIF				
	Au 31.12.2018	Au 31.12.2019		Modification de l'exercice
	Fr.	Détail Fr.	Somme Fr.	
Caisse				
Comptes courants - débiteurs	131'757.15		164'280.35	+ 32'523.20
Demandes de restitution - général		8'580.85		164'280
c/c auprès du Fonds cantonal pour l'emploi		155'699.50		164'280
Avoir impôt anticipé		-		
<b>Actifs de régularisation</b>	162'916.30		138'538.00	- 24'378.30
<b>Immobilisations</b>	47.00		44.00	- 3.00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>294'720.45</b>		<b>302'862.35</b>	<b>+ 8'141.90</b>
PASSIF				
Créanciers	90'673.45		85'775.00	- 4'898.45
Comptes de passage	47.00		44.00	- 3.00
Passifs transitoires	204'000.00		217'043.35	+
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>294'720.45</b>		<b>302'862.35</b>	<b>+ 8'141.90</b>





## MISSION

Dans le cadre de la LACI, de la LEMC et de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS), GETAC est un organisateur de mesures actives du marché du travail proposant différentes prestations pour les demandeurs d'emploi. En collaboration avec les ORP et les CMS, GETAC a pour mission de rechercher, organiser et développer des emplois temporaires auprès des différents services et institutions de l'administration cantonale valaisanne. Les participants peuvent ainsi bénéficier, entre autres, d'une expérience professionnelle supplémentaire et d'un réseau de contacts élargi en lien avec le marché du travail. Leur parcours se voit agrémenté d'une plus-value et d'une référence de qualité quant à leurs démarches de recherches d'emploi. Le mandat de GETAC, en application des directives du SECO, consiste à contribuer au placement fixe des assurés dans les meilleurs délais.

## TYPES DE MESURES

GETAC propose différents contrats aux demandeurs d'emploi:

- Mesures fédérales
  - Emploi temporaire (ET) destiné aux personnes avec expérience professionnelle, bénéficiant des prestations de l'assurance-chômage.
  - Stage professionnel (ST6) essentiellement destiné à des personnes n'ayant pas ou peu d'expérience ou souhaitant s'enrichir d'une activité différente.

- Mesures cantonales
  - Programme de qualification (PQF) destiné aux personnes ayant épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage ou exercé une activité indépendante.
  - Mesures LIAS stage pratique (LSP) destinées aux personnes sollicitant l'aide sociale.

## ACTIVITÉ PRINCIPALE DU COORDINATEUR, LE PLACEMENT

GETAC effectue des placements individualisés pour chaque assuré. Pour ce faire, le coordinateur définit, suite à un entretien avec l'assuré et en collaboration avec les ORP, des objectifs visant à mieux cibler ces placements (par le biais d'un formulaire intitulé «accord d'objectifs»). GETAC garantit ainsi la mise à profit d'un savoir déjà acquis, l'apprentissage de nouvelles connaissances, le maintien d'un rythme de travail, l'augmentation de la confiance en soi et l'utilisation judicieuse de la référence de cette activité pour les recherches d'emploi.

L'objectif fondamental de GETAC est et reste la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Cette tâche ne peut être menée à bien qu'avec la collaboration des ORP, des CMS et de tous les services de l'administration cantonale.



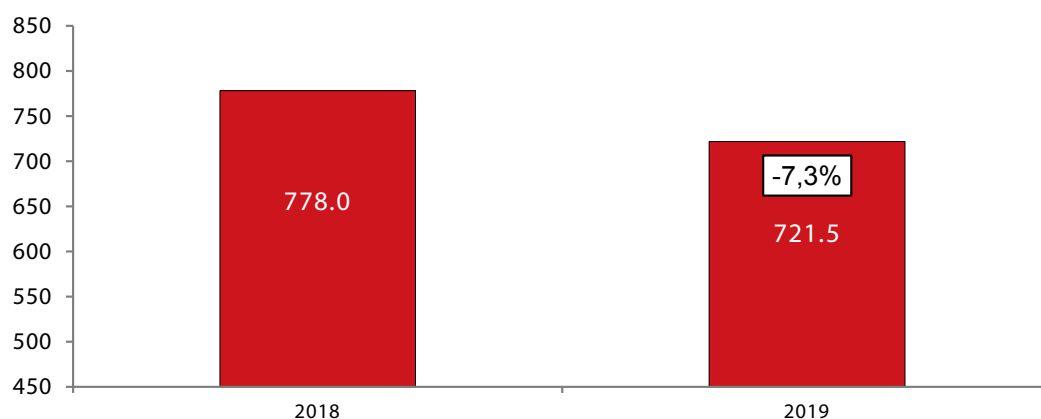
## TYPES DE POSTES PROPOSÉS

La collaboration avec les services cantonaux permet d'offrir aux participants une palette d'activités intéressantes et variées. En fonction du profil des assurés et de leurs compétences, GETAC effectue, dans la mesure du possible, des placements «sur mesure» et diversifiés (domaines administratif, scientifique, économique, technique, social, culturel, etc.), tout en veillant à apporter un enrichissement au parcours des demandeurs d'emploi.

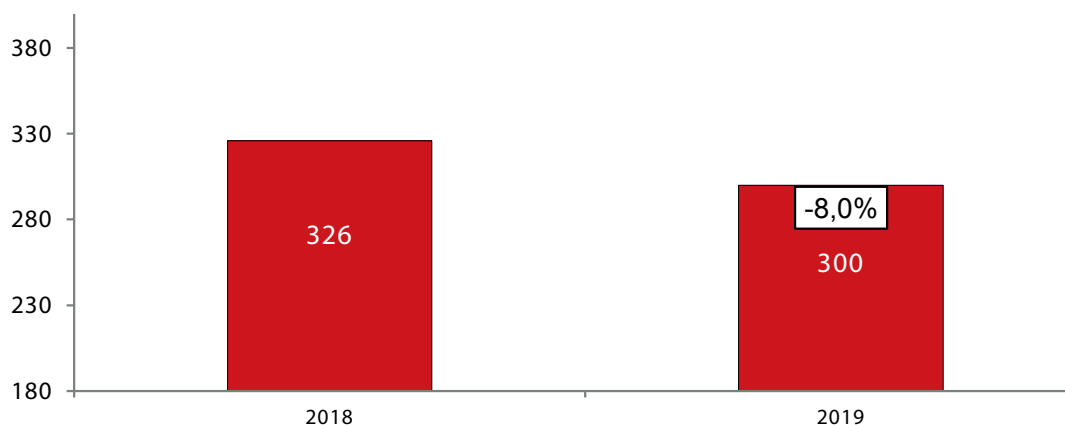
## SUIVI ET ENCADREMENT

GETAC établit des évaluations en présence des assurés et des responsables d'encadrement. Ces bilans sont transmis, sous forme de rapports, aux conseillers ORP ou aux assistants sociaux. Ils visent à évaluer les objectifs fixés en début d'activité, à rendre compte de l'expérience acquise par l'assuré et, si nécessaire, à réajuster cette mesure. Les suivis sont composés d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final. De plus, à tout moment, l'assuré a la possibilité de solliciter son coordinateur pour d'éventuels conseils ou questions.

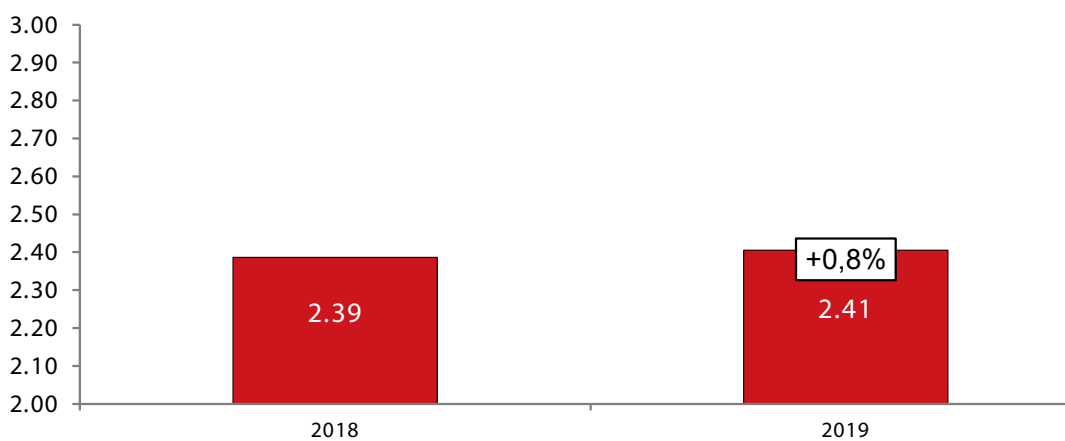
## COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES | Mois réalisés



## Placements réalisés



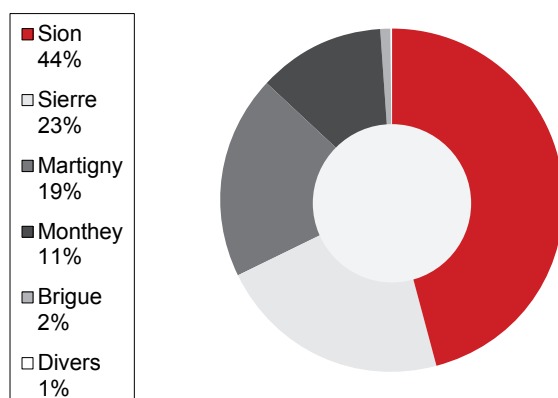
## Durée moyenne



» En 2019, GETAC a réalisé 300 contrats pour 721.5 mois. Les deux premiers graphiques illustrent une légère baisse par rapport à l'année 2018 du nombre de mois réalisés et de placements réalisés.

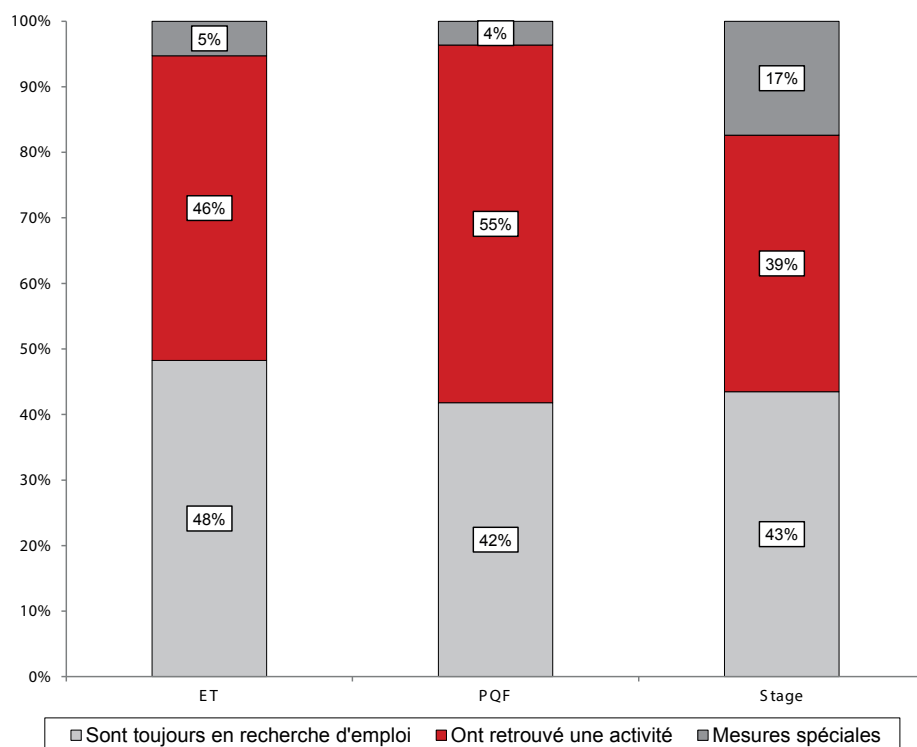
Quant à la durée moyenne d'une mesure, celle-ci s'élève à 2.41 mois en 2019, situation en légère augmentation par rapport à celle de 2018.

## Attribution des mandats : Proportion par ORP





## RÉSULTAT GLOBAL DES MESURES PAR TYPE DE CONTRATS



En 2019, 46% des participants aux ET (47% en 2018) et 55% des participants aux PQF (61% en 2018) ont retrouvé un emploi en cours de mesure.

Enfin, le taux d'insertion des stagiaires a considérablement diminué (39% contre 67% en 2018).

Quant au taux de réinsertion moyen, il s'élève à 30.67%.

### SURVEILLANCE

La Confédération, via le canton par la LMMT, respectivement l'Inspection des finances, exerce la surveillance.

### RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de GETAC sont contrôlés par l'Inspection cantonale des finances.



